

Le huit mars deux mille vingt-deux, le Conseil Municipal est régulièrement convoqué à la mairie pour le dix-sept mars deux mille vingt-deux à 20 heures 30 minutes.

Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal de la séance du 17/02/2022
- Compte administratif 2021
- Compte de gestion 2021
- Taux d'imposition des taxes directes locales 2022
- Décisions du Maire
- Questions diverses

Le Maire,

Séance du 17 mars 2022 à 20 heures 30

L'an deux mille vingt-deux, le dix-sept mars à 20 heures 30, se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de Monsieur Éric LASCOMBES, Maire.

Étaient Présents : ADENOT Loïc, ANTOINE Yohan, BATTISTON Jennifer DELAGNES Claude, DURAND Valérie, LASCOMBES Éric, MAURY Corine, MAURY Gérard, SCHAEFFER Marguerite, VANDERWALLE Pascal

Étaient Excusés : BONNEVAL Laura

Madame SCHAEFFER Marguerite a été désignée comme secrétaire de séance.

ADOPTION A L'UNANIMITÉ DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU 17 FEVRIER 2022.

DEL 2022 011: OBJET : Approbation des comptes administratifs 2021.

Monsieur le Maire a quitté la séance conformément à la réglementation pour laisser la présidence à Monsieur Claude DELAGNES, Adjoint, afin de délibérer sur le compte administratif de l'exercice 2021 qu'il a dressé. Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépense ou déficit	Recettes ou Excédent	Dépense ou déficit	Recettes ou Excédent	Dépense ou déficit	Recettes ou Excédent
COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL						
Résultats reportés		72 499.32		41 843.32		114 342.64
Opérations de l'exercice	138 954.41	182 324.27	170 830.36	135 022.21	309 784.77	317 346.48
TOTAL	138 954.41	254 823.59	170 830.36	176 865.53	309 784.77	431 689.12
Résultat de clôture		115 869.18		6 035.17		121 904.35
Restes à réaliser			83 249.40		83 249.40	
TOTAL CUMULE		115 869.18	83 249.40	6 035.17	83 249.40	121 904.35
RÉSULTAT DEFINITIF		115 869.18	77 214.23			38 654.95

2. Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaires aux différents comptes ;
3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Le Maire rentre en séance et reprend la présidence.

DEL 2022 012: OBJET : Approbation des comptes de gestion 2021.

Après s'être fait présenter les budgets uniques de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres et de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le receveur, ainsi que les états de l'actif, les états du passif, les états des restes à recouvrer et les états des restes à payer, Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2021,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant aux bilans de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, déclare que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2021, par le receveur, visés et certifiés conforme, n'appellent ni observation ni réserve de sa part et autorisent Monsieur le Maire à signer ceux-ci.

Le vote a donné les résultats :

Votants : 10 Pour : 10 Contre : 00

Décisions du Maire:

- Contrat de maintenance défibrillateur

Questions diverses:

- Site internet de la commune
- Ciné Belle Etoile

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé les membres présents :

LASCOMBES Éric	
DELAGNES Claude	
SCHAEFFER Marguerite	
VANDERWALLE Pascal	
BONNEVAL Laura	EXCUSEE

MAURY Corine	
MAURY Gérard	
DURAND Valérie	
ADENOT Loïc	
BATTISTON Jennifer	
ANTOINE Yohan	